

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- Règlement 26-439 modifiant le règlement de zonage 20-366 afin de modifier les usages dans la zone AC-1

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements précédant.

Avis est par la présente donné **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 29 juin 2026 à 19h00, à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et peut être consultés au bureau de la Mairie, situé au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre durant les heures d'ouverture.

Avis public donné à Saint-Alexandre
Le 2 juin 2026



Marc-Antoine Lefebvre,
Directeur général et greffier-trésorier